



Questions en vrac - location logement -

Par **alzuny**, le **18/02/2008** à **14:09**

Bonjour,

Voilà nous allons "peut être" avoir un appartement pour le 1er mars 2008, en location. C'est un 2 pièces meublé dans le 77.

Je me pose des questions et aimerais me prémunir avant de signer quoi se soit.

- 1) Puis-je faire des travaux de type papier peint, peinture, carrelage...sans l'accord du propriétaire? (travaux dit décoratif), et peut-il s'y opposer?
- 2) Puis-je changer la serrure de la porte d'entrée, et le propriétaire doit il en avoir un double? (au cas ou la serrure serait de mauvaise qualité)
- 3) Le logement est sous les toits, donc pas de volets, est-ce a moi de faire poser des panneaux sur les vélux? Et si oui, dois-je les laisser à la résiliation du bail?
- 4) Il y a un frigidaire et une cuisinière, si l'un d'entre eux tombe en panne, est ce au propriétaire de les changer (au quel cas nous n'avons pas notre mot a dire), ou à nous et dans ce cas la nous prenons notre frigo quand nous partons?

Merci par avance de vos réponses, cela m'aidera beaucoup.

Bonne journée